

PARLEMENT EUROPÉEN

COMMISSION DE COOPÉRATION PARLEMENTAIRE UE-MOLDAVIE

PROCÈS-VERBAL DE LA 11^e RÉUNION

22 et 23 octobre 2008

STRASBOURG

SOMMAIRE

1.	Adoption du projet d'ordre du jour.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la 10 ^e réunion de la CCP UE-Moldavie tenue à Chisinau les 1 ^{er} et 2 octobre 2007 (PE 395.979).....	2
3.	Allocutions d'ouverture:	2
	- du gouvernement de la République de Moldavie, - de la Présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne et - de la Commission européenne	
4.	Suivi des recommandations de la commission du 2 octobre 2007.....	3
5.	Réformes politiques, économiques et sociales en Moldavie:	4
	- Préparatifs des prochaines élections législatives de mars 2009 - Fonctionnement de l'administration publique locale: gestion des fonds européens - Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales: liberté de la presse, liberté d'expression - Développement social de la Moldavie: santé, éducation, emploi, enfants placés dans des institutions, situation du système carcéral - Mesures de lutte contre l'émigration, l'exclusion sociale et la pauvreté	
6.	Conflit interne en Moldavie:	11
	- Conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie sur le règlement du conflit en Transnistrie	
7.	Coopération régionale:	11
	- Relations de la Moldavie avec les pays limitrophes - La Moldavie et le Partenariat oriental	
8.	Adoption des recommandations.....	12
9.	Divers.....	12
10.	Date et lieu de la prochaine réunion.....	12

Annexe: Liste de présence

Le 13 janvier 2010
PCC/APB/ES

La 11^e réunion de la commission de coopération parlementaire UE-Moldavie (CCP) est ouverte le 22 octobre 2008, à 15 heures, sous la coprésidence de M^{me} Marianne MIKKO (PSE, Estonie) et de M. Grigore PETRESCO (parti des communistes de Moldavie, Moldavie).

M^{me} Marianne MIKKO souhaite la bienvenue aux membres de la délégation du Parlement européen et aux membres de la délégation moldave, en particulier au nouveau coprésident, M. Grigore PETRESCO, et à la vice-ministre de la justice, M^{me} Elena MOCANU.

M^{me} Marianne MIKKO souhaite également la bienvenue à M. Éric MILLET, représentant de la Présidence française en exercice du Conseil de l'Union européenne, à M. David GEER, représentant de la Commission européenne, ainsi qu'au chef de la représentation permanente de la Moldavie auprès du Conseil de l'Europe, M. Andrei EGUTA.

Dans sa courte introduction, M. Grigore PETRESCO informe les participants des progrès accomplis par la Moldavie dans le cadre du processus d'intégration européenne. Il présente également les membres de la délégation moldave, à savoir: M. Iurie ROȘCA, vice-président du parlement, chef du parti populaire chrétien-démocrate, M. Oleg SEREBRIAN, membre de la commission, premier vice-président du parti démocrate de Moldavie (PDM), et M^{me} Irina VLAH, membre de la commission, représentante du parti communiste de Moldavie.

1. Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. L'ordre du jour est adopté sans modifications.

3. M^{me} Elena MOCANU, vice-ministre de la justice de la République de Moldavie, énumère les priorités de la république de Moldavie en matière de coopération avec l'Union européenne:

- Nous devons réaliser les engagements que nous avons pris en avril 2008; nous souhaitons recevoir le soutien de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne afin d'engager des négociations en vue d'un futur accord entre la République de Moldavie et l'Union européenne, dont nous espérons qu'il prendra la forme d'un accord d'association;
- Nous aimerions également fixer, au nom du dialogue avec l'Union européenne, les conditions que nous devons remplir pour obtenir la levée de l'obligation de visa;
- Nous aimerions recevoir le soutien de l'Union européenne dans la résolution du conflit en Transnistrie; nous devrions envisager, à cet égard, des négociations 5+2.

Enfin, M^{me} MOCANU déclare, à propos de la région moldave de Transnistrie, que le soutien de l'Ukraine et de l'Union européenne pourrait rapprocher les deux parties d'un règlement du conflit.

Au nom de la Présidence française en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Éric MILLET aborde la question des relations UE-Moldavie, en soulignant que ces relations s'inscrivent dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). Il souligne qu'au cours de l'année 2008, l'Union européenne et la République de Moldavie ont pu approfondir leurs relations dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité. M. MILLET rappelle que l'Union européenne et la République de Moldavie ont signé des documents très importants, à savoir:

- des accords de réadmission et des accords relatifs à l'assouplissement des modalités d'obtention des visas;

- une déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité.

Il fait également remarquer que le Conseil de l'Europe a pris acte de certains progrès quant à la situation en Transnistrie, notamment des initiatives de la Russie et des contacts entre toutes les parties impliquées dans le conflit. Selon M. MILLET, le format actuel (5+2) des négociations devrait être maintenu.

L'orateur suivant, M. David GEER, représentant de la Commission européenne, annonce les trois questions qu'il souhaiterait aborder au cours de son intervention, à savoir:

- les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action UE-Moldavie,
- certains défis auxquels est actuellement confrontée la coopération UE-Moldavie et
- l'avenir de la coopération UE-Moldavie.

M. GEER se déclare satisfait du niveau de coopération entre la République de Moldavie et l'Union européenne. D'après la Commission, la Moldavie a fait des progrès substantiels dans la mise en œuvre du plan d'action. M. GEER fait référence à certains résultats des réformes internes, en particulier l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux décrets. M. GEER conclut cependant que, dans bien des cas, la mise en œuvre de ces lois et décrets est insuffisante.

Selon la Commission, les principaux défis que doit relever la République de Moldavie au regard du plan d'action sont les suivants:

- le gouvernement doit tout d'abord poursuivre la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance, d'état de droit et de respect des droits de l'homme;
- les prochaines élections (en avril 2009) constitueront un indicateur essentiel des progrès de la Moldavie;
- la liberté de la presse devrait figurer au rang des premières priorités de la Moldavie.

M. GEER souligne qu'il est essentiel que la Moldavie poursuive dans la voie des réformes des principaux secteurs de l'économie. Il souligne qu'il convient qu'elle intensifie ses efforts en vue de lutter contre la corruption et de renforcer l'indépendance du système pénal.

La Commission européenne s'efforce de contribuer à la résolution du conflit en Transnistrie de par son appui au développement et à la mise en œuvre de mesures visant à rétablir la confiance. M. GEER souligne encore que la Commission reste résolument engagée dans ce processus et est disposée à apporter son soutien en vue d'accompagner un règlement du conflit par des négociations 5+2, dès lors que de véritables progrès auront été constatés.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, la Commission européenne devrait être en mesure d'engager des négociations sur un nouvel accord entre l'Union européenne et la Moldavie. Enfin, selon M. GEER, ces négociations dépendront de la capacité de la Moldavie à mettre en œuvre avec succès les principales réformes dans l'année à venir.

M^{me} Marianne MIKKO remercie les orateurs pour leurs interventions.

4.

M^{me} Marianne MIKKO évoque les relations entre l'Union européenne et la République de Moldavie. Elle précise que l'accord de partenariat et de coopération a expiré et que le nouvel accord sera négocié de manière à approfondir le niveau de coopération entre l'Union européenne et la Moldavie.

M^{me} MIKKO affirme que l'entrée en vigueur, en mars 2008, des accords de réadmission et des accords relatifs à l'assouplissement des modalités d'obtention des visas ainsi que des préférences commerciales autonomes constitue une autre évolution positive des relations UE-Moldavie. Elle ajoute qu'il convient que le gouvernement moldave poursuive sa mise en œuvre des réformes nécessaires, notamment en matière de renforcement de la démocratie et de l'état de droit.

M^{me} MIKKO souligne qu'elle croit en la volonté des autorités moldaves de veiller à ce que les élections d'avril 2009 soient libres et se tiennent dans le respect des normes internationales. Une attention toute particulière doit être accordée à l'application du code électoral récemment

adopté. M^{me} MIKKO insiste sur le fait que la réintroduction de l'ancien seuil de 4 % serait la bienvenue, en ajoutant que le bon fonctionnement de l'administration publique locale constitue une nécessité absolue.

M^{me} MIKKO prie instamment les autorités de la République de Moldavie d'intensifier la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

M^{me} MIKKO souligne que les enfants placés dans des institutions devraient faire l'objet d'une attention particulière des autorités de la République de Moldavie, afin que soient garantis leur développement physique, leur accès à des soins médicaux appropriés ainsi que leur scolarisation.

Elle ajoute que le gouvernement doit d'urgence prendre des mesures contre les pratiques de torture et de traitements inhumains dans les prisons moldaves.

Enfin, selon M^{me} MIKKO, les autorités moldaves devraient garantir la liberté et l'indépendance de la presse ainsi que le libre accès à Internet.

5.

M^{me} MIKKO ouvre les débats sur les réformes politiques, économiques et sociales en Moldavie, en soulevant tout d'abord la question des préparatifs des prochaines élections législatives de 2009, et cède la parole à MM. Grigore PETRENCO et Iurie ROȘCA.

M. Grigore PETRENCO, qui représente le parti des communistes de Moldavie, aborde les questions du code électoral ainsi que du seuil électoral dans le cadre des préparatifs des prochaines élections législatives de 2009.

M. PETRENCO évoque les modifications du code électoral, et souligne, plus précisément à propos du relèvement du seuil de 4 % à 6 %, que les élections organisées en Moldavie en 2001 et en 2005 s'étaient déroulées sur la base du seuil de 6 %. Il ajoute que le seuil de 6 % n'a jamais été appliqué lors d'élections en Moldavie ces dix dernières années. Il ne saurait être question d'un relèvement de ce seuil par les autorités de la Moldavie; le seuil, qui, selon lui, était auparavant de 6 %, n'a pas changé depuis lors. M. PETRENCO affirme que les élections de 2001 et 2005 étaient démocratiques. Il nous importe vivement que les élections de 2009 soient reconnues comme démocratiques, transparentes et libres. Nous avons l'expérience de l'organisation d'élections et, jusqu'à présent, nos élections ont été considérées comme démocratiques; l'opinion de nos partenaires européens est importante à nos yeux. Nous sommes ouverts à la discussion, et nous sommes disposés à répondre à toute question à ce sujet.

M. PETRENCO conclut en soulignant la volonté des autorités moldaves d'organiser un scrutin législatif, à un haut niveau, qui soit conforme aux standards et aux normes européennes.

M. Iurie ROȘCA, qui représente le parti populaire chrétien-démocrate de la République de Moldavie, formule plusieurs remarques à propos des questions de la loi et du seuil électoraux dans le cadre des préparatifs des prochaines élections législatives de 2009.

Il rappelle que le code électoral actuel de la République de Moldavie est entré en vigueur en 1993, introduisant la règle de proportionnalité. La République de Moldavie est organisée en une circonscription nationale unique et le seuil électoral est actuellement fixé à 6 % pour les élections législatives. M. ROȘCA explique que cette circonscription nationale unique a été instaurée pour une raison toute simple: permettre aux citoyens de Moldavie qui habitent en Transnistrie d'exprimer leur choix et d'être représentés au parlement national.

Pour ce qui est du deuxième point, M. ROȘCA indique que la loi électorale a été profondément modifiée après les élections de 2005, à l'initiative du groupe parlementaire

social-démocrate. Ces modifications ont tenu compte de toutes les recommandations législatives qui ont été proposées par le Conseil de l'Europe et par l'OSCE après les élections de 2005. Les neuf membres de la commission électorale centrale sont ainsi élus par le parlement, la plupart d'entre eux émanant de partis de l'opposition. À l'instar des juges, les membres de la commission électorale sont nommés à titre permanent. Il ne peut être mis fin à leur mandat, à moins qu'ils ne soient reconnus coupables d'une infraction pénale, et ceci vaut également pour les membres du conseil de radiotélédiffusion, ce qui permet de renforcer l'indépendance et l'autonomie de ces institutions, souligne encore M. ROȘCA.

M. ROȘCA affirme que le seuil électoral a dû être relevé pour pouvoir limiter la participation de partis populistes, fondés avant les élections afin d'entrer au parlement. Il rappelle que c'est le seuil de 5 % qui a été retenu dans de nombreux pays européens.

M. ROȘCA affirme que le principal obstacle rencontré lors d'élections en Moldavie est l'influence russe et le financement, à l'aide de fonds non déclarés, de partis politiques ainsi que de médias inféodés aux ordres de pays étrangers; il y voit de graves risques de déstabilisation du système politique intérieur pour la République de Moldavie.

Il souligne qu'un nombre important de citoyens moldaves vivent et travaillent actuellement à l'étranger. Les autorités moldaves devraient veiller à ce que ces citoyens vivant à l'étranger puissent voter lors des élections. En guise de conclusion, M. ROȘCA précise que la République de Moldavie est un régime en voie de transition démocratique, avec tous les inconvénients qui caractérisent un tel régime.

En réaction aux exposés des précédents intervenants, M^{me} MIKKO affirme que les recommandations que le Parlement européen avait formulées après les élections de 2005 en République de Moldavie n'ont pas été appliquées par les autorités moldaves. Elle souligne que l'instauration d'un seuil de 4 % apporterait une amélioration substantielle au code électoral de la Moldavie.

M^{me} MIKKO insiste sur le fait que la campagne préélectorale en Moldavie devrait être libre et démocratique. Elle rappelle que la question relative à la possibilité d'exercer son droit de vote doit également être résolue en Moldavie. Enfin, considérant que de nombreux citoyens de Moldavie qui travaillent actuellement à l'étranger ne peuvent participer au scrutin, les autorités moldaves devraient, selon M^{me} MIKKO, veiller à ce que tous les citoyens qui souhaitent effectivement voter puissent glisser leur bulletin dans une urne.

M. Jelko KACIN (second vice-président de la commission) soulève plusieurs questions portant sur la liberté de la presse, les droits de l'homme et les élections libres en République de Moldavie.

M. KACIN se déclare préoccupé par le manque d'indépendance des médias moldaves, et notamment par l'impossibilité, pour les partis d'opposition, d'obtenir un temps d'antenne équitable dans les médias publics, par la réorganisation suspecte de la station de radio *Antena C* et par la réforme controversée du conseil de radiotélédiffusion pour ce qui est des médias audiovisuels. M. KACIN s'inquiète également de la violation de la liberté de réunion et de la suppression du pluralisme démocratique en Moldavie. Il soutient par ailleurs qu'un seuil de 4 % permettrait aux minorités d'être représentées au parlement à l'issue des prochaines élections. Enfin, ce ne sont pas, selon lui, des déclarations, mais bien des mesures concrètes que l'on attend de la partie moldave.

M. ROȘCA est d'avis que le Parlement européen devrait porter un regard à la fois global et précis sur la situation politique en Moldavie afin d'émettre un jugement sur le niveau de

démocratie de la Moldavie. Il ne partage pas les inquiétudes de M. KACIN quant à la situation de la station de radio *Antena C*.

En matière d'accès des partis politiques aux médias, ne sont concernées que les chaînes télévisées et les stations de radio nationales. Les médias privés ont leur propre politique rédactionnelle, qui ne tient pas compte de la volonté d'un groupe politique, quel qu'il soit. En période électorale, selon les normes et la pratique en vigueur, toutes les chaînes télévisées et stations de radio doivent accorder un certain temps d'antenne à tous les partis politiques afin que ceux-ci puissent exposer leurs vues.

En réponse aux questions soulevées par le précédent intervenant, M. ROȘCA précise qu'il est à l'origine de la réforme de l'audiovisuel en Moldavie, et ajoute que le conseil de l'audiovisuel est un organe démocratique.

En matière de liberté de réunion, M. ROȘCA affirme que tout groupement social ou politique est libre d'organiser des réunions et des manifestations en Moldavie. M. ROȘCA affirme, en réponse aux spéculations relatives au seuil électoral de 6 %, que le principe de démocratie n'exige pas que tout un chacun soit représenté. Tout citoyen peut certes exercer son droit de vote, mais ne sera pas nécessairement représenté. La différence entre le seuil de 5 % et le seuil de 6 % est minime. Enfin, M. ROȘCA soutient qu'en période préélectorale, l'aide des partenaires européens est nécessaire afin que la Moldavie poursuive dans la voie des réformes législatives.

M^{me} Maria PETRE souhaite la bienvenue aux collègues de la délégation moldave. Elle propose à M. PETRENCO et à M^{me} MIKKO de renouer avec les règles de procédure et demande aux orateurs d'intervenir brièvement de manière à ce que chacun puisse contribuer au débat. M^{me} PETRE informe l'assistance que, selon M^{me} CUJBA, qui a assisté à la réunion préparatoire la semaine dernière, toutes les modifications qui doivent être apportées à la loi électorale sont en cours de réalisation; il s'agit, en l'occurrence, d'un message des autorités moldaves. M^{me} PETRE souligne que l'ensemble des modifications apportées à la loi électorale de la République de Moldavie a été envoyé à la Commission de Venise.

M. Oleg SEREBRIAN, qui représente le parti démocrate de Moldavie (PDM), déclare qu'en matière de loi électorale, son parti était un de ceux qui, en 2005, avait proposé d'abaisser le seuil électoral à 4 % et maintient, aujourd'hui encore, cette proposition. M. SEREBRIAN apporte son soutien à l'argument de M. PETRENCO à propos des blocs politiques, à savoir que le système électoral devrait être amélioré afin de permettre aux petits partis d'être représentés. Il affirme que, si un parti remporte 5,9 % des suffrages et ne peut être représenté au parlement, cela signifie que l'on ne tient pas compte des intérêts des citoyens.

M. Victor BOȘTINARU soulève les questions des droits de l'homme et de l'accès de l'opposition aux médias. Il est d'avis que les prochaines élections devraient être libres et équitables. Les autorités moldaves devraient envisager et entreprendre une modernisation du code électoral.

M. Jiří MAŠTÁLKA expose les problèmes que rencontrent de jeunes démocraties, notamment en rapport avec les élections qui se tiendront en Moldavie l'année prochaine, sous la Présidence tchèque de l'Union européenne. Il insiste sur la nature amicale des relations entre l'Union européenne et la République de Moldavie.

M. Henrik LAX indique qu'il ne pourra participer à la deuxième partie de cette réunion le lendemain et soulève deux questions:

- le régime de visas entre l'Union européenne et la Moldavie, et

- les conséquences de la crise géorgienne en Moldavie.

M. Zdzisław Zbigniew PODKAŃSKI affirme, en relation avec le niveau de démocratie en Moldavie, qu'il y a bien un déficit démocratique et qu'il ne peut être question de pluralisme si de petits partis ou des citoyens isolés n'ont aucune influence en politique.

Au nom de la Commission européenne, M. David GEER précise qu'en matière de libéralisation du régime de visas, l'idée d'une exemption de visas dans une perspective à long terme figure déjà dans l'accord d'assouplissement des modalités d'obtention des visas et fera l'objet de négociations dans le cadre d'un nouvel accord ambitieux entre l'Union européenne et la Moldavie.

Au nom de la Présidence française en exercice, M. Éric MILLET affirme que la crise russo-géorgienne pourrait avoir des conséquences pour la Moldavie, plus particulièrement sur la situation en Transnistrie. M. MILLET souligne, à cet égard, que les négociations devraient se poursuivre sous le format 5+2 et que la solution qui pourrait émerger pour la Transnistrie se devrait de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Moldavie.

M^{me} Elena MOCANU soutient qu'il n'y a aucun point commun entre le conflit en Géorgie et la situation en Moldavie. Elle affirme également, quant à la possibilité, pour les citoyens moldaves vivant à l'étranger, d'exercer leur droit de vote, que le personnel des ambassades de Moldavie a été renforcé afin de garantir aux citoyens moldaves qu'ils pourront exprimer leur choix politique.

M. Grigore PETRENCO déclare que la majorité des citoyens moldaves qui vivent à l'étranger ont la possibilité de voter auprès des missions diplomatiques dans les pays où ils résident. M. PETRENCO affirme, à propos des recommandations faites par le Conseil de l'Europe, qu'il n'est plus possible de modifier la loi électorale dans un délai de six mois avant les élections. Il confirme que, dans le cadre du conflit en Transnistrie, les autorités moldaves n'acceptent que des négociations au format 5+2.

M. David GEER souligne l'importance des prochaines élections. Il déclare que les élections devraient se dérouler dans le respect des normes démocratiques, selon les recommandations formulées par la Commission de Venise.

M. Éric MILLET souligne également l'importance des prochaines élections, en affirmant que ces élections doivent être démocratiques, conformément aux engagements que la Moldavie a pris vis-à-vis du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Point suivant:

Fonctionnement de l'administration publique locale: gestion des fonds européens.

Principaux intervenants: M^{me} Maria PETRE, M. Henrik LAX, suppléant M. Jelko KACIN, M. Jiří MAŠTÁLKA et M^{me} Elena MOCANU.

M^{me} Maria PETRE est d'avis que la réforme de l'administration publique créera les conditions nécessaires à un dialogue entre les autorités et l'opposition, qui contribuera à renforcer la confiance des citoyens moldaves dans les institutions publiques. M^{me} PETRE espère que le nouveau gouvernement fera des progrès en matière de décentralisation de l'administration publique en Moldavie.

M. Jiří MAŠTÁLKA souligne que des évolutions positives sont intervenues dans l'utilisation des fonds européens en Moldavie, plus précisément en matière de soins de santé.

M. Henri LAX interroge les collègues moldaves sur des rumeurs selon lesquelles les personnes qui possèdent une double nationalité ne pourraient occuper un poste dans une administration publique. M. LAX se montre préoccupé par les tensions qui auraient opposé les autorités municipales de Chisinau au gouvernement. Il soulève également la question de la lutte contre la corruption.

Selon M^c MOCANU, les autorités publiques sont bien conscientes du fait que le processus de décentralisation de l'administration publique devrait se poursuivre en Moldavie. Elle reconnaît que certains différends opposent le gouvernement central et les autorités municipales de Chisinau.

Évoquant le fonctionnement de l'administration locale, M. Grigore PETRENCO affirme que les autorités moldaves ont bien fait de prendre des mesures visant à renforcer la centralisation de l'administration. M. PETRENCO s'exprime également sur la question de la répartition des fonds publics entre les différentes régions et affirme que les fonds ont été attribués sans tenir aucun compte des résultats des élections et des préférences politiques.

M. Nicolae Vlad POPA affirme que l'Union européenne n'a pas consenti suffisamment d'efforts à l'égard de la Moldavie en matière d'éducation. M. POPA en veut pour preuve que les écoliers et les étudiants moldaves ne peuvent participer aux programmes éducatifs de l'Union européenne. Il estime que les étudiants moldaves devraient pouvoir bénéficier de programmes d'échanges tels que Comenius, Leonardo et Socrates.

M. Iurie ROȘCA déclare qu'en matière de réformes dans l'administration publique, la réorganisation administrative et territoriale ne sera mise en œuvre qu'après les élections. Par ailleurs, dans les différends qui opposent les autorités municipales de Chisinau et le gouvernement moldave, il accuse les autorités municipales d'activités illégales.

M^{me} Irina VLAH affirme que l'une des priorités que poursuit le pouvoir central moldave dans le cadre des réformes dans l'administration publique est le développement de la démocratie locale. Elle précise à l'assistance combien de lois et de décrets ont été adoptés dans le domaine de l'administration publique en Moldavie.

M. David GEER salue, en quelques mots, les évolutions positives dans le secteur des soins de santé; il rappelle qu'il est nécessaire d'accélérer le rythme des réformes en Moldavie et d'intensifier les réformes dans des secteurs clé de l'économie afin de garantir la stabilité macroéconomique, une gestion performante des finances publiques et une attribution efficace des fonds publics. Enfin, selon M. GEER, l'éducation et la coopération dans ce domaine devraient s'inscrire dans le cadre du futur accord entre l'Union européenne et la République de Moldavie.

M. Éric MILLET appelle les autorités moldaves à accélérer le rythme de la réforme de l'administration publique. Il souligne que les objectifs doivent rester l'efficacité de l'administration publique et l'attractivité future de la Moldavie en termes d'investissements étrangers. M. MILLET soutient que l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire sont essentielles dans la lutte contre la corruption.

M. Grigore PETRENCO annonce le point suivant:

Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales: liberté de la presse, liberté d'expression

Principaux intervenants: M^{me} Marianne MIKKO, M. Oleg SEREBRIAN, M. Grigore PETRENCO et M. Iurie ROȘCA.

M^{me} MIKKO évoque le rapport publié dans le cadre du projet "Suivi de l'application du code de radiotélédiffusion", financé par la Fondation Soros Moldova. Elle informe l'assistance que, selon ce rapport, plus de 40 % des sujets et des informations diffusés par la radiotélévision publique nationale Teleradio-Moldova sont faussés. Les principales personnalités de l'État (Vladimir Voronin, Zinaida Greceanii et Marian Lupu) ont disposé de davantage de temps d'antenne, tandis que l'opposition, parlementaire et extra-parlementaire, n'avait pas voix au chapitre.

M^{me} MIKKO mentionne plusieurs cas récents de harcèlement de journalistes par les autorités moldaves. Il est, selon elle, capital de garantir la liberté d'expression et des conditions permettant un échange de vues dans les médias moldaves avant les élections législatives de 2009. Elle prie instamment les collègues moldaves d'œuvrer concrètement en faveur de l'amélioration de la situation de la liberté de la presse.

M. Oleg SEREBRIAN affirme, en réponse à la question de la liberté de la presse en Moldavie, que les médias sont sous l'influence des autorités étatiques et que les lois en la matière ne sont pas appliquées. Il estime que les citoyens ne sont pas informés de leurs droits et que ce problème concerne non seulement la société civile, mais également les autorités de la Moldavie. Il souligne que la situation des droits de l'homme et de l'indépendance du système judiciaire en Moldavie n'est pas bonne. M. SEREBRIAN soulève la question des droits de l'homme en Transnistrie, territoire qui n'est pas sous le contrôle des autorités moldaves. Il reproche au représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie de ne pas avoir soulevé la question des droits de l'homme sur le territoire de la Transnistrie. Enfin, M. SEREBRIAN évoque une situation critique en matière de torture et de conditions de détention en Moldavie.

En réponse aux interventions des collègues qui l'ont précédé, M. Grigore PETRENCO affirme qu'il n'y a pas de cas de harcèlement de représentants des médias par les autorités moldaves. Il souligne que le pluralisme existe dans les médias moldaves. En lien avec la remarque de M. SEREBRIAN au sujet de la situation des droits de l'homme en Moldavie, M. PETRENCO fait valoir que les autorités de la Moldavie ont toujours soutenu les droits des citoyens de la rive est du Dniestr.

Au sujet de la situation des médias en Moldavie, M. Iurie ROȘCA reconnaît que les stations de radio accordent un avantage au parti au pouvoir et que la situation pourrait être meilleure. M. ROȘCA affirme, au sujet de la liberté de la presse, qu'aucun journaliste n'est en détention ou ne fait l'objet d'un mandat d'arrêt en République de Moldavie. Enfin, selon M. ROȘCA, la question qui devrait être résolue dans le code de radiotélédiffusion est celle de la chaîne publique TV Radio Moldova.

Évoquant la liberté de presse en Moldavie, M. Victor BOȘTINARU déplore une pression systématique à l'égard des médias, un harcèlement des journalistes, une restriction de l'accès de l'opposition aux médias et une différence énorme dans le traitement réservé au parti au pouvoir et à celui de l'opposition dans les médias de la République de Moldavie.

M. Cristian Silviu BUȘOI soutient que la liberté de la presse est indispensable à la démocratie. Il affirme que les autorités moldaves influencent et contrôlent non seulement les médias publics, mais également les médias privés, ce qu'illustre le seul exemple de la station de radio *Antena C*. Enfin, selon M. BUȘOI, la Moldavie n'a enregistré aucun progrès en termes de liberté de la presse ces dernières années.

M. Jiří MAŠTÁLKA estime, en rapport avec la liberté de la presse en Moldavie, que la liberté de l'internet devrait être pleinement garantie. Il est d'avis que l'Union européenne doit jouer un rôle plus actif dans la résolution du conflit en Transnistrie.

M^{me} Ewa TOMASZEWSKA demande, au sujet de la situation de la liberté de la presse en Moldavie, s'il existe un conseil de l'audiovisuel en Moldavie. Elle pense qu'un tel organe pourrait constituer un instrument efficace de promotion de la liberté de la presse en Moldavie.

M. Éric MILLET affirme que le Conseil de l'Europe n'établit aucune distinction, en matière de respect des droits de l'homme, entre la Transnistrie et la Moldavie. Le message dont le Conseil de l'Europe souhaite être porteur est que la Transnistrie fait partie intégrante de la Moldavie.

M. David GEER souligne une fois encore l'importance du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il exhorte les autorités moldaves à tout mettre en œuvre pour renforcer l'état de droit et remplir leurs engagements en matière de droits de l'homme.

Développement social de la Moldavie: santé, éducation, emploi, enfants placés dans des institutions et situation du système carcéral

M^{me} Ewa TOMASZEWSKA évoque la situation de l'emploi et du marché du travail en Moldavie. Elle estime que la lutte contre le chômage constitue un problème pour les autorités moldaves et est d'avis que l'éducation pour tous et la participation à des programmes internationaux tels qu'Erasmus pourraient, en l'occurrence, s'avérer efficaces en la matière. M^{me} TOMASZEWSKA évoque la situation migratoire de la Moldavie. Elle met en garde contre la fuite des cerveaux massive à laquelle la Moldavie est confrontée. M^{me} TOMASZEWSKA affirme que ce sont surtout les jeunes qui quittent le pays et qu'il est difficile d'espérer un développement rapide de l'économie de la Moldavie si les personnes diplômées quittent le pays. M^{me} TOMASZEWSKA évoque également la question carcérale et la question de la pauvreté en Moldavie, et appelle les autorités moldaves à résoudre ces problèmes.

M. Jiří MAŠTÁLKA s'interroge au sujet des orphelinats, des soins prodigués aux enfants ainsi que des allocations aux jeunes familles et aux enfants en Moldavie.

M. Grigore PETRESCO évoque certains problèmes tels que les soins de santé, le chômage et le système carcéral en République de Moldavie. M. PETRESCO précise qu'en matière de soins de santé, le gouvernement moldave a adopté plusieurs lois relatives au contrôle de la tuberculose, à la transplantation d'organes et aux mesures de prévention du VIH et du sida. Il admet qu'il y a un problème de chômage en Moldavie, tout en ajoutant qu'une évolution positive a été constatée à cet égard. M. PETRESCO souligne encore que la situation carcérale s'est nettement améliorée en Moldavie.

En réponse aux questions relatives aux conditions de détention en République de Moldavie, M^{me} Elena MOCANU déclare que des progrès substantiels ont été accomplis dans ce domaine, le nombre de prisonniers ayant diminué de 10 000, en 2005, à 7 000 aujourd'hui. Le mécanisme national de prévention de la torture en Moldavie a, selon elle, été correctement mis en œuvre. Le gouvernement de Moldavie s'engage fermement à résoudre tous les problèmes qui affectent le système carcéral, conclut M^{me} MOCANU.

M. David GEER souligne que la Moldavie est le premier pays partenaire de la PEV à être admis dans le cadre du partenariat pilote en matière de mobilité, initiative visant à lutter

contre les conséquences négatives de l'émigration et à protéger les droits sociaux des immigrants moldaves. Il précise également que les enseignements des rapports publiés par le Comité européen pour la prévention de la torture (CEPT) pourraient se révéler utiles dans ce processus général de réformes.

M^{me} Marianne MIKKO remercie les interprètes pour la qualité de leur travail et clôt la première journée de la 11^e réunion de la CCP UE-Moldavie.

M. Grigore PETRESCO ouvre la seconde journée de la 11^e réunion de la CCP UE-Moldavie et rappelle qu'un sujet de débat inscrit à l'ordre du jour de la première journée de la réunion doit encore être abordé. Il dresse également la liste des sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir:

- les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie sur le règlement du conflit en Transnistrie
- la coopération régionale: les relations de la Moldavie avec les pays limitrophes, la Moldavie et le Partenariat oriental
- l'adoption des recommandations

Mesures de lutte contre l'émigration, l'exclusion sociale et la pauvreté

M^{me} Elena MOCANU aborde plusieurs problèmes, et plus précisément: le statut des ressortissants moldaves vivant et travaillant à l'étranger et l'état des lieux en matière d'immigration clandestine. M^{me} MOCANU souligne la nécessité d'accords de partenariat bilatéraux, avec les pays concernés, en matière de mouvements de travailleurs afin de mieux contrôler le marché du travail. Elle indique que le problème de l'immigration clandestine a été résolu.

Selon M. PETRESCO, le nombre d'émigrants quittant la Moldavie devrait faire l'objet d'une étude et seules des statistiques fiables devraient être employées.

M. David GEER souligne, une fois encore, que la Moldavie est le premier pays partenaire de la PEV à être admis dans le cadre du partenariat pilote en matière de mobilité, tout en liant cet aspect à la question de l'immigration clandestine et à la situation des travailleurs migrants. Quant au retour au pays des travailleurs migrants, M. GEER suggère que la Moldavie fasse en sorte que le marché du travail devienne plus attractif pour ses propres travailleurs.

En lien avec l'immigration, M. Éric MILLET affirme que le problème de la traite des êtres humains est manifeste en Moldavie. Il convient, à cet égard, de poursuivre la lutte contre la criminalité organisée et le travail de prévention du blanchiment d'argent.

Enfin, M^{me} Irina VLAH estime, en rapport avec la situation des travailleurs migrants et l'émigration en Moldavie, que le problème principal est la sécurité sociale des travailleurs migrants et de leurs familles.

6.

M. Robert EVANS est d'avis, en lien avec les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie sur le conflit en Transnistrie, qu'il y a plus de différences que de points communs entre le conflit en Transnistrie et le conflit en Ossétie du Sud. Il souligne que les efforts de maintien de la paix et les négociations sont indispensables à la résolution des conflits dans la région.

M. Jelko KACIN insiste sur la nécessité du respect mutuel et de la compréhension réciproque afin de contribuer à une solution définitive et durable en vue de la réintégration de la Transnistrie au sein de la Moldavie.

M. Iurie ROȘCA évoque, en rapport avec le conflit en Transnistrie, l'implication de la Russie dans la région. Il est d'avis que la situation de la Géorgie se distingue nettement de celle de la Moldavie. Enfin, le conflit en Transnistrie devrait, selon lui, être résolu dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République de Moldavie.

M. Oleg SEREBRIAN affirme que la démocratisation de la Transnistrie est essentielle pour la Moldavie. Il estime qu'une implication de l'Union européenne est, à cet égard, vivement souhaitée. M. SEREBRIAN se montre également inquiet vis-à-vis de l'attribution, par la Russie, de la nationalité russe à des citoyens moldaves et appelle les représentants de l'Union européenne à aborder cette question lors de leurs pourparlers avec Moscou.

M. Éric MILLET souligne, en rapport avec la situation en Transnistrie, que la Russie aspire à des négociations au-delà du format 5+2, impliquant les parties moldave et transnistrienne ainsi que l'Ukraine, la Russie, la présidence de l'OSCE, l'Union européenne et les États-Unis, en qualité d'observateurs. M. MILLET insiste sur le fait que les négociations devraient se poursuivre sous le format actuel 5+2. C'est, selon lui, la seule manière d'aboutir, dans l'intérêt de la Moldavie, à une solution équilibrée.

M. David GEER souligne qu'il conviendrait de recourir à des mesures visant à rétablir la confiance dans la région de Transnistrie. En cas de résolution du conflit en Transnistrie, la Commission est disposée, par la suite, à proposer son aide.

M. Grigore PETRESCO annonce une pause de 15 minutes.

7.

M^{me} MIKKO ouvre un nouveau débat et cède la parole à M^{me} Maria PETRE.

M^{me} Maria PETRE se déclare satisfaite du niveau de la coopération économique entre la Moldavie et la Roumanie. Certains accords de base devraient, selon elle, être signés entre les deux pays, à l'instar de l'accord relatif au transport transfrontalier local et de celui relatif au franchissement des frontières. M^{me} PETRE est également d'avis que certains problèmes concernant la coopération entre la Moldavie, d'une part, et l'Ukraine et la Roumanie voisines, d'autre part, devraient être résolus dans les meilleurs délais.

M. Grigore PETRESCO évoque plusieurs initiatives associant les pays du bassin de la mer Noire en matière de coopération régionale. Il cite, en guise d'exemple de coopération régionale, la coopération interparlementaire entre la Moldavie et ses voisins. M. PETRESCO insiste sur le fait que les relations avec des pays limitrophes tels que l'Ukraine et la Roumanie sont bonnes, mais que certains problèmes, tels que la délimitation de la frontière et la signature d'un accord frontalier, sont non résolus à ce jour.

M. Iurie ROȘCA affirme que l'Ukraine et la Roumanie, pays limitrophes de la Moldavie, sont également ses principaux partenaires commerciaux. Il précise qu'il n'existe pour l'heure aucun accord entre la Roumanie et la Moldavie en matière de transport.

M. Oleg SEREBRIAN fait un commentaire à propos de la relation entre la Moldavie et ses voisins, à savoir la Roumanie et l'Ukraine, en notant, à cet égard, que la question frontalière est toujours à l'ordre du jour des relations entre la Moldavie et l'Ukraine.

M^{me} Marianne MIKKO présente l'orateur suivant, M. Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ, vice-président du Parlement européen.

M. Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ réitère son soutien au dialogue entre l'Union européenne et la République de Moldavie, ainsi qu'à M^{me} MIKKO et à son action en tant que présidente. Il remercie le secrétariat, en particulier M^{me} POPESCU-BLACK pour l'efficacité de son travail. M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ souligne que l'Union européenne réaffirme son engagement à collaborer avec la Moldavie. Il réitère également son soutien à la commission, à la délégation ainsi qu'au processus dans lequel la Moldavie s'est engagée en vue d'une adhésion pleine et entière à l'Union européenne.

M. Grigore PETRESCO évoque l'initiative du partenariat régional qu'ont initiée la Pologne et la Suède, toutes deux membres de l'Union européenne, et qu'il conviendrait, selon lui, de continuer à explorer. M. PETRESCO se déclare en faveur du rapprochement de la Moldavie et de l'Union européenne.

8.

Conformément à l'article 89 de l'Accord de partenariat et de coopération, la déclaration et les recommandations finales sont adoptées à l'issue d'un vote en plusieurs tours et moyennant certains amendements.

9. Néant.

10. Aucune décision définitive n'est prise quant à la date de la prochaine réunion de la CCP.

La séance est levée le jeudi 23 octobre 2008, à 13 h 10.

**DELTAGERLISTE/ANWESENHEITSLISTE/ΚΑΤΑΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD
OF ATTENDANCE/LISTA DE ASISTENCIA/LISTE DE PRESENCE/ELENCO DEI
PRESENTI/PRESENTIELIJST/LISTA DE PRESENÇAS/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Til stede	Formandskabet/Vorstand/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di Presidenza/Mesa/Puhemiehistö/J.L. Presidium: (*) MIKKO (PR), PODKANSKI (1st VP), KACIN (2nd VP)
Anwesend	Medlemmer/Mitglieder/Μέλη/Members/Diputados/Députés/Deputati/Leden/Deputados/jäsenet/
Παρόντες	ANDRKIENE (1), GOMOLKA (1), MASTALKA, PETRE , POPA (1)
Present	Stedfortrædere/Stellvertreter/Αναπληρωτές/Substitutes/Suplentes/Suppléants/ Membri supplenti/Plaatsvervangers/Membros suplentes/Varajäsenet/Suppleanter:
Presentes	EVANS, LAX (1), LE RACHINEL (1), TOMASZEWSKA, WIELAND (2)
Présents	
Presenti	
Aanwezig	
Läsnä	
Närvarande	
Art. 147,7 /Art. 178.2	
Art. 166,3/ Art. 183.3	
Art. 162.6 Endv. Deltog/Weitere Teiln./ Συμμετείχαν επίσης/Also present Participaron igualmente/ Participaient également/ Hanno partecipato altresì?/ Andere deelnemers/ Outros participantes/ Muut osallistujat/ Dessutom deltog	BUSOI (1), BUSTINARU (1)
(Dagsorden/Tagesordnung Pkt/Ημερήσια Διάταξη Σημεί/Point OJ/Punto OG/Agenda Punt/Ordem do dia- punto/punto orden del dia/ Esityslista Kohta/Föredragningslista punkt):	

* (P) =Formand/Vorsitzender/Πρόεδρος/Chairman/Président/Presidente/Voorzitter/Presidente/Puhemies/Ordförande
(VP) =Næstform./Stellv. Vorsitz./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Vicepresidente/Varapuhemies
Ondervoorz./Vice-Pres./Vicepres/Vice ordförande.

Til stede den/Anwesend am/Παρόν στις/Present on/Présent le/Presente il/Aanwezig op/Presente em/Presente el/Läsnä/Närvarande den.

- (1) 22.10.2008
(2) 23.10.2008

Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung d. Vorsitzenden/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chairman/Por invitación del presidente/Sur l'invitation du président/Su invito del presidente/Op uitnodiging van de voorzitter/A convite do presidente/Puhemiesien kutsusta/På ordförandens inbjudan:

Radet/Rat/Συμβούλιο/Council/Consejo/Conseil/Consiglio/Raad/Conselho/Neuvosto/Rådet: (*)
MILLET

Kommissionen/Kommission/Επιτροπή/Commission/Comisión/Commissione/Commissie/Comissão/Komissio/
Kommissionen: (*)
GEER

Missions/Ambassades:
CUJBA

Andre deltagere/Andere Teilnehmer Επίσης Παρόντες/Also present Otros participantes/Autres participants/Altri partecipanti Andere aanwezigen/Outros participantes Muut osallistujat/Övriga deltagare		
Gruppernes sekretariat Sekretariat der Fraktionen Γραμματεία των Πολ. Ομάδων Secretariat political groups Secr. de los grupos políticos Secr. groupes politiques Segr. dei gruppi politici Secr. van de fracties Secr. dos grupos políticos Puolueryhmien sihteeristö Gruppernas sekretariat	PPE-DE PSE ALDE Verts/ALE GUE/NGL IDM/DE MUEN NI	
Cab. du Président		
Cab. du Secrétaire Général		
Generaldirektorat Generaldirektion Γενική Διεύθυνση Directorate-General Dirección general Direction générale Direzione generale Directoraat-generaal Direcção general Contrôle financier Service juridique Pääosasto Generaldirektorat	I II III IV V VI VII VIII	
Udvalgssekretariatet Ausschußsekretariat Γραμματεία επιτροπής Committee secretariat Secretaria de la comisión Secrétariat de la commission Segretariato della commissione Commissiesecretariaat Secretaria de comissão Valiokunnan sihteeristö Utskottssekretariatet		POPESCU-BLACK, WHITTALL, MAASS
Assist./Βοηθός		

- * (P) =Formand/Pres./Πρόεδρος/Chairman/Président/Voorzitter/Puhemies/Ordförande
 (VP) =Næstform./Vize-Pres./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Ondervoorz./Vice-pres/Varapuhemies/Vice ordförande.
 (M) =Medlem./Mitglied/Μέλος/Member/Miembro/Membre/Membro/Lid/Membro/Jäsen/Ledamot
 (F) =Tjenestemand/Beamter/Υπάλληλος/Official/Funcionario/Fonctionnaire/Funzionario/Ambtenaar/
 Functionário/Virkamies/Tjänsteman